

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Judo-Jujitsu

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Judo-Jujitsu | Jury par défaut | Tous les candidats | 5 | 37 | 8 | 9 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « judo-jujitsu » proposé par le CREPS de Bordeaux se déroule sur le site de Talence (Gironde). La formation se déroule suivant le principe de l'alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.judo@creps-bordeaux.fr

Pour accéder à la page parcours sup CREPS de Bordeaux et télécharger la fiche de confirmation, le Certificat Médical : [Parcoursup - CREPS Bordeaux \(creps-bordeaux.fr\)](http://Parcoursup-CREPS Bordeaux (creps-bordeaux.fr))

Attention, nos conditions d'entrées en formation sont sélectives.

Pour entrer en formation, vous devez :

- Être titulaire de l'attestation de possession du grade « 1er DAN » judo-jujitsu délivré par la Commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme : PSC1 ou certificat de sauveteur secouriste du travail.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du judo-jujitsu datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS judo-jujitsu nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

La formation comporte 4 Unités Capitalisables :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention Judo-Jujitsu jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention Judo-Jujitsu pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Début de formation : 11 septembre 2023

Fin de formation : 14 juin 2024

Volume horaire 600h

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.judo@creps-bordeaux.fr

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour rappel, la formation n'est accessible que sous les conditions d'obtention des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation BPJEPS Judo-Jujitsu :

Le/la candidat(e) doit :

- Posséder le 1^{er} DAN minimum ;
- Être titulaire de l'unité d'enseignement « Prévention et secours de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement du Judo-Jujitsu. *Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation;*
- Avoir satisfait aux épreuves de sélections basées sur les critères suivants :
 - a) La cohérence du projet professionnel et la motivation pour la formation.
 - b) Une pratique personnelle significative dans l'activité concernée par le diplôme.
 - c) Proposer si possible une structure d'alternance adaptée aux exigences de la formation.
 - d) Témoigner d'une aisance relationnelle et une qualité dans l'expression orale.

Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de sélection (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Les candidats ont été évalués en fonction des ordres de priorité mentionnés ci-dessus, donnant lieu à un classement par ordre de mérite.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures. Celle-ci a procédé à l'étude des résultats fournis par le jury afin de proposer une liste de candidats admis en liste principale ou admissibles en liste complémentaire au vu du nombre de places ouvertes.

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe dans une grande majorité des candidatures un manque de connaissances sur le métier d'éducateur sportif. Les candidats doivent absolument s'informer sur le contenu de la formation et sur la réalité du métier visé par le diplôme.

En conséquence, la commission d'examen des vœux encourage et conseille à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.
- D'avoir un bon niveau de pratique sur la discipline Judo-Jujitsu.
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport ou de l'animation (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, BAFA,...) selon les spécificités de la formation visée.
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation (durée, volume, programme, conditions de certification...).
- Se renseigner sur les structures ou entreprises pouvant être éligibles dans le cadre de l'alternance.

Enfin, les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de leur lettre de motivation et vérifier les éléments rapportés par leur établissement d'origine sur la plateforme

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Résultats sur la note de français | Bulletin de 1ère et de terminale. | Important |
| | Notes d'EPS | Résultats sur la note d'EPS | Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée. | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite | Qualité de l'expression écrite | Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. | Très important |
| | Qualité de l'expression orale | | Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection. | Essentiel |
| | Méthode de travail | Qualité de la méthode de travail et de la maturité dans sa propre organisation. | Champ « méthode de travail » de la fiche avenir | Important |
| Savoir-être | Autonomie dans le travail | Savoir-être de type autonomie dans le travail appréciée par les professeurs et lors de l'entretien | Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection. | Essentiel |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|--|----------------|
| | Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe. | Participation à des travaux ou événements collectifs appréciée par les professeurs et lors de l'entretien | Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection. | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une structure professionnelle dans le cadre de l'alternance | Qualité de l'engagement associatif en cohérence avec le projet professionnel. | Projet de formation motivé. Entretien de sélection. | Essentiel |
| | Maîtrise des exigences de la formation | Connaissance des exigences de la formation | Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives. | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club | Qualité du niveau de pratique sportive en lien avec la formation | Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection. | Essentiel |
| | Engagement citoyen | Qualité de l'engagement associatif et citoyen | Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection. | Essentiel |

Signature :

PATRICE BEHAGUE,
Directeur de l'établissement CREPS de Bordeaux